



Visite en forêt - Elus assurons la pérennité de nos peuplements forestiers grâce à la régénération naturelle

Le 22/06/2023 - 9h30 – 12h30 – Grambois

ORDRE DU JOUR

Intervenants : Communes forestières, ONF

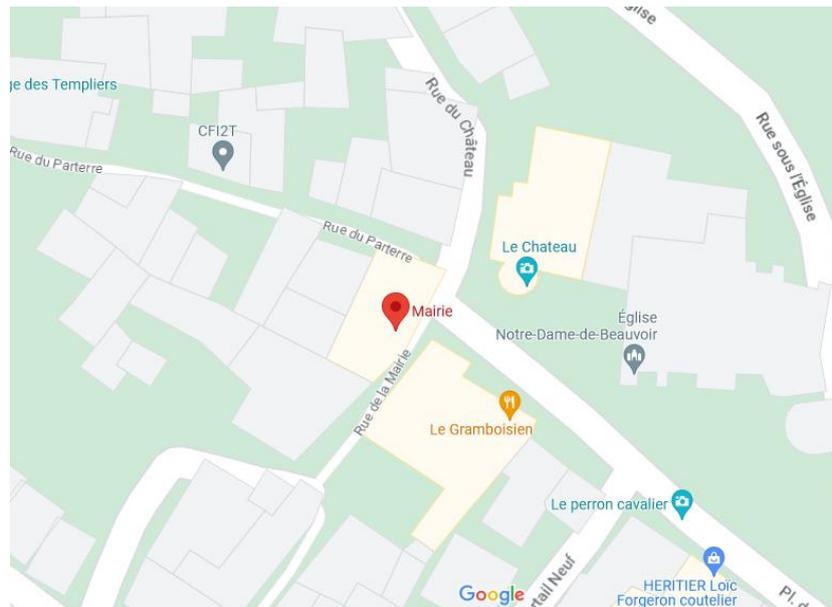
Objectif général de la visite : Comprendre les enjeux de la pérennité de nos peuplements forestiers et les processus de régénération naturelle.

Objectifs opérationnels : Être en capacité de comprendre les intérêts et les travaux de régénération naturelle et connaître les outils et les dispositifs financiers à disposition des élus pour y parvenir.

9h15 – 9h25	Accueil des participants
9h25 – 9h30	Introduction et présentation de la visite
9h30 – 9h40	L' élu décisionnaire de la gestion des forêts communales
9h40 – 9h50	Assurer la pérennité des peuplements forestiers en investissant dans la régénération des peuplements forestiers
9h50 – 10h00	Déplacement jusqu'à la forêt communale de Grambois
10h00 – 11h30	Visite en forêt communale de Grambois Rappel des enjeux de la forêt - Exemple du Sud Lubéron Présentation des travaux pour encourager la régénération naturelle du pin d'Alep Démonstration des méthodes de sylviculture- Exemple de la forêt communale Grambois
11h30 – 12h00	Echanges et conclusion
12h00 – 12h30	Retour à la salle

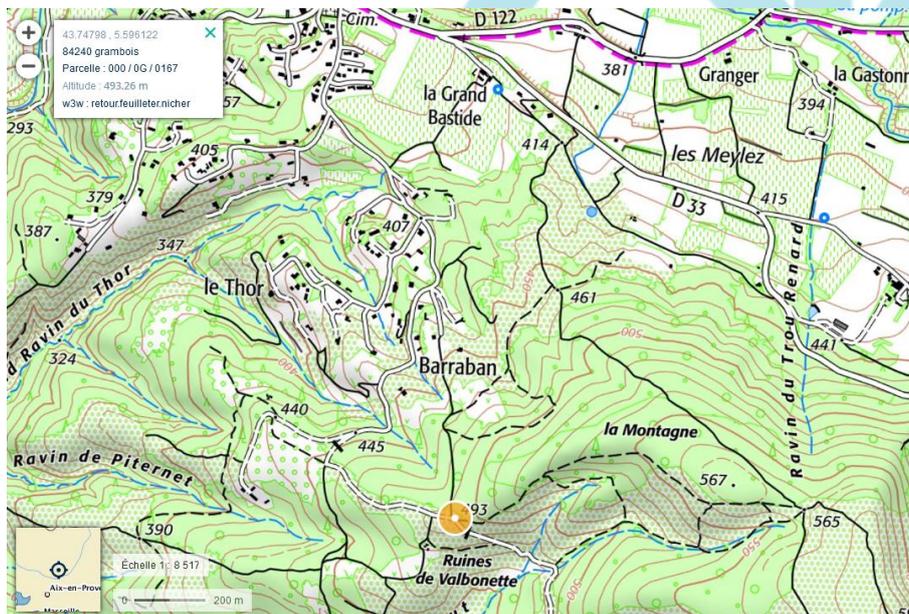
LIEU DE LA FORMATION

**Salle du Conseil– 2 Place de la Mairie
84240 Grambois**



LIEU DE LA VISITE

Forêt communale de Grambois (Point GPS : 43.74798 , 5.596122)





COORDONNEES SUR PLACE

Alice MONGIN / 07 48 10 37 92

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre élus et intervenants de l'ONF / Communes forestières
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance de formation en salle et visite sur le terrain

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **20 juin 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation. Des chaussures adaptées sont requises pour se déplacer en forêt.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 60 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION



COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org